

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil publié le 2 juin 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL Nº 73 – JUIN 2022

Recueil publié le 2 juin 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE (DCL)

Annexe 1 de l'arrêté n°2022-0CL-BCL-624

Annexe 2 de l'arrêté n°2022-DCL-BCL-624

Annexe 3 de l'arrêté n°2022-DCL-BCL-624

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

Arrêté N° 77/SPS/22 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la course à la voile « Sardhina Cup 2022 » à Saint Gilles Croix de Vie

SOUS PREFECTURE DE FONTENAY-LE-COMTE

Arrêté n°22/SPF/09 portant autorisation de surveillance sur la voie publique

Arrêté n° 22/SPF/10 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique

Annexe 1 de l'arrêté n°2022-DCL-BCL-624

LISTE DES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS AYANT VOIX DELIBERATIVE SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

TITLU AIDEC	CLIDDLEANITC	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Mme Amélie RIVIERE	Mme Anne-Marie COULON	
Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD	Mme Isabelle RIVIERE	
	M. Stéphane GUILLON	
M. Thomas PERROCHEAU	Mme Céline PEIGNEY	
M. Arnaud CHARPENTIER	Mme Isabelle DURANTEAU	
M. Noël FAUCHER	M. Laurent FAVREAU	
Mme Mireille HERMOUET	Mme Brigitte HYBERT	
	Mme Florence PINEAU	
Mme Cécile BARREAU	Mme Catherine POUPET	
M. Valentin JOSSE	M. Christophe HOGARD	
Mme Leslie GAILLARD	M. Nicolas CHENECHAUD	
Mme Nadia RABREAU	M. Guillaume JEAN	
Mme Alexandra GABORIAU	Mme Anne AUBIN-SICARD	
M. Rémi PASCREAU	M. Eric SALAÜN	
M. Antoine CHEREAU	M. Franck ROY	
M. Luc BOUARD	M. François BLANCHET	
Mme Véronique BESSE	M. Jacky DALLET	
M. Ludovic HOCBON	Mme Annie COMPARAT	
M. Cyrille GUIBERT	M. Vincent JULES	
M. Joël MONVOISIN	M. Christian AIME	

Annexe 2 de l'arrêté n°2022-DCL-BCL-624

LISTE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES SIEGEANT A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) ET AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Officiers:

- Capitaine Freddy GABORIT (titulaire)
- Lieutenant Fabrice CHABIRAND (suppléant)

Sous-officiers:

- · Adjudant-chef Nicolas BALLANGER (titulaire)
- · Adjudant-chef Fabrice GOBIN (titulaire)
- Adjudant Pascal DARD (suppléant)
- Adjudant David GUILLAS (suppléant)

COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Officiers:

- Infirmière Émilie GREAU (titulaire)
 (représentant le Service de Santé et de Secours Médical)
- · Capitaine Christophe ARNOU (titulaire)
- Capitaine Abel GARREAU (titulaire)
- Lieutenant Emmanuel RAUTURIER (titulaire)
- Infirmière Marine PERRAUDEAU (suppléante)
 (représentant le Service de Santé et de Secours Médical)
- · Capitaine Freddy GABORIT (suppléant)
- · Lieutenant Cyrille MOREL (suppléant)

Sous-officiers:

- · Sergente Coralie DELAPRE (titulaire)
- Adjudant-chef Cyril BAUGET (suppléant)
- · Sergent-chef Pierre FRAPPIER (suppléant)
- · Sergent Bastien VERDON (suppléant)

Caporaux:

- Caporale-cheffe Charlène ROUSSEAU (titulaire)
- Caporale Juliette HERBRETEAU (suppléante)

Sapeurs:

Sapeur 1ère classe Mathieu GIRAUDEAU (suppléant)

LISTE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS 1ère CLASSE NON-MEMBRES DE LA CATSIS ET DU CCDSPV, SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL

Nom agent	Prénom agent	Affectation
Nom agent LECOMTE	Prénom agent REMY	géographique AIGUI
HUVELIN		
	CONSTANCE	AIGUI
CHARRIER	ALEXIS	AIZEN
GUILLET	ENZO	AIZEN
POLETTE	MATHIS	AIZEN
MORNET	EVAN	AIZEN
BONNEAU	PIERRE	AIZEN
CHEVAUGEON	JOHAN	AIZEN
CHAGNAUD	PHILIPPE	AIZEN
GIBAUD	ANTHONY	ANGLE
CHABIRAND	EMMY	ANGLE
BALLOIR	BENJAMIN	ANGLE
MASCARELLE	JULIE	ANGLE
SERIN	DAVID	ANGLE
FAZILLEAU	FLORIANE	ANGLE
GILQUEL	BLEUET	APREM
LAGRANGE	SEBASTIEN	APREM
DESCAMPS	TANGUY	APREM
VIAUD	REMY	APREM
GENDROT	LEO	AVRIL
LEBOURGEOIS	LAURENT	AVRIL
SOBRAL	MAEVA	AVRIL
GIBIER	THIERRY	BARBA
DURAND	GREGORY	BARBA
TOGBA	DAN-BLEUDY AMEDEE	BARBA
BILLARD	EVAN	BEAUR
GABORIEAU	AXEL	BEAUR
LEVEILLE	EMMA	BEAUR
CHAPRON	CELINE	BEAUR
PIAU	THOMAS	BEAUR
DENOIS	JEAN-FRANCOIS	BEAUV
LEROY	PAUL	BEAUV
LONGUECHAUD	JUSTINE	BEAUV
GODEFROY	ANTOINE	BEAUV
PRIOUZEAU	JIMMY	BENET
CAILLE	JULIE	BENET
FEVE	LEA	BERNA
PERRAIS	CLEMENT	BOUIN
ANDRE	JULIE	BOUIN

MARTIN	SONIA	BOUIN
DOS SANTOS	VICTORIEN	BOUIN
PERROCHEAU	ALISE	BOURN
SAID	AUDREY	BOURN
PAQUEREAU	MATTHIEU	BOURN
JEHANNO	HELENE	BREM
LEFRANCOIS	THOMAS	BREM
FAUCHER	LUCAS	BROUZ
CROCHET	PAULINE	BROUZ
BROCHARD	THOMAS	BROUZ
CHOMMAUD	KILLIAN	BROUZ
ROY	BAPTISTE	BROUZ
DURAND	MAEL	BRUFF
LE BOURHIS	LAURINE	BRUFF
FRENOT	VINCIANE	BRUFF
LEVOYER	WILFRIED	BRUFF
PROTEAU	DAVID	BRUFF
SIMORRE	RAPHAEL	BRUFF
SUDRE	FIONA	CAILL
DEBORDE	AXELLE	CAILL
GUEDON	CHRISTEL	CAILL
	CELIA	CHAIL
ARSICAUD		CHAIL
LEPRINCE	THIBAULT	CHAIL
DEXHEIMER	MICHEL	CHAIL
PLAIRE	ALAN	CHAIL
COULON	JENNY	CHAIL
VIARD	WENDY	CHAIZ
RICHARD	ALEXANDRE	CHAIZ
GUILLEUX	TADEG	CHAIZ
DEVAUD	JULIEN	
CHAIGNE	GABIN	CHALL
SEJOURNE	LILOU	CHALL
WOLFF	THIBAULT	CHALL
NAULLEAU	ELODIE	CHALL
GUILLOT	KILLIAN	CHALL
CUISINIER	ALEXANDRE	CHALL
SUDRIE	LUCAS	CHALL
RAMBAUD	WILLIAM	CHANT
GACHET	MEHDI	CHANT
SOULARD	FRANCOIS	CHANT
MANCEAU	NATHALIE	CHANT
LAINE	LORINDA	CHANT
DESHAYES	GUILLAUME	CHANT
ROY	TANGUY	CHANT
BOIDE	THEO	CHANT
BOURDON	BETTY	CHANT
AULARD	ANTONIN	CHAPA
KERBRAT	GUILLAUME	CHAPA
LENEVEU	LAURENT	CHAPA
DANGER	SARA	CHAPA
LAMY	TOM	CHATA
GIRON	MATHIS	CHATA
ROUSSEAU	EMILIEN	CHATA

DESOBEAUX	ANTHONY	CHATA
MENARD	FRANCK	CHATA
RIGOULOT	ELVIRE	CHAVA
COUTANT	JEROME	CHAVA
CHABOT	EMMA	COEX
MERIEAU	SALOME	COEX
GOISBAULT	THOMAS	COEX
LALLAIN	JENNIFER	COEX
RENAUDET	JEREMY	DAMVI
JUIN	CEDRIC	DAMVI
GOURRAUD	STEPHANIE	ESSAR
PIGEAU	AURELIEN	ESSAR
PIVETEAU	MATTHIS	ESSAR
CONVERT	ISABELLE	FLC
MARECHAL	LESLIE	FLC
BOULARD	DORIAN	FLC
BIHAN	CORALINE	FLC
PERNOT	CYRIL	FLC
BITARD	MAXIME	FLC
GUILLET	FABIEN	FLC
MANCEAU	SYLVAIN	FLC
BIRAUD	BENOIT	FLC
TROUILLARD	GUILLAUME	FLC
BOKHARI	AMINE	FLC
PIAIA	BRIAN	FLC
BARBOSA	JEREMY	FLC
SANCHO	CLARA	FLC
RENOUX	SIMEON	FOUSS
SERGENT	CHLOE	FOUSS
COLONIER	FRANÇOISE	GARNA
PETIT	QUENTIN	GARNA
MARY	STEVEN	GARNA
STREZYK	JOSEPHINE	GARNA
MOCQUET	MAXENCE	HERBG
BAUCHET	GAEL	HERBG
PICORIT	EVAN	HERBG
DESIRE	PASCAL	HERBG
GARNIER	JEROME	HERBG
GARREAU	LAURENT	HERBG
COUMAILLEAU	MANUEL	HERME
ARNAUD	LOIC	HERME
AVRIL	ALEXIS	HERME
CHARRON	GABIN	JARD
GREFFARD	PERRINE	JARD
JOLY	CYRILLE	JARD
ROUAULT	JIMMY	JARD
MARTIN	EVE	JARD
BRIZARD	CELINE	LANDE
PIN	MAXIME	LH
DURAND	TIFFANY	LH
JOZELON	VALENTIN	LH
ROGER	LUDOVIC	LH

FRETE	SEBASTIEN	LH
DENIS	LAURENE	LH
MERCIER	JEREMIE	LH
MELLA	ALEXANDRE	LH
COUPRIE	MAXIME	LONGV
FORGERIT	EMIE	LONGV
ROUSSEAU	OLIVIER	LONGV
BOUSSONNIERE	MARIE	LRY
PARNY	JONATHAN	LRY
LOBERTREAUX-LE LOIR	FLORIAN	LRY
	INES	LRY
JOUANNEAU		LRY
DEROUET	THÉO	LRY
MORCHID	ALI	LSO
BOHEC	VINCENT	
BOSSIS	PIERRE	LSO
POUSSARD	JORIS	LSO
POTIER	LOIC	LSO
COUSTURE	PASCAL	LSO
HODEBERT	FLORENT	LSO
LOUBERE	FABIEN	LSO
JAVAUX	ALICE	LSO
GAUTIER	FREDERIC	LSO
ARNAUD	LUCAS	LSO
PEDROT	AURELIEN	LSO
LEMOINE	CHRISTOPHER	LSO
MARTIN	CHLOE	LSO
BOUDAUD	SARAH	LSO
CHARPENTIER	MATHIS	LSO
COTTENCEAU	DENIS	LSO
BOURON	THEO	LUCON
VANDENBUSSCHE	FLORIANE	LUCON
ROCHEREAU	NATHAN	LUCON
LABRE	ANGELIQUE	LUCON
FLETT	ZOE	LUCON
MARQUIS	ALAN	LUCON
GEFFROY	ALEXANDRE	LUCON
GUYET	FLORENT	LUCS
LOSTANLEN	MATTHIEU	LUCS
ARNAUD	JESSY	LUCS
GAUVRIT	MELVIN	LUCS
COPPI	LUNA	LUCS
LEQUERTIER	JULIEN	LUCS
PICHARD	MARION	LUCS
NOURRY	CHRISTOPHE	LUCS
GUILBAUD	ALEXIS	LUCS
LABEYRIE	KYLIAN	MAILZ
PERROIS	DEBORAH	MAILZ
MONNIER	QUENTIN	MAILZ
DAOUD	CHARLINE	MAILZ
FALLOURD	DIMITRI	MAILZ
BOURNEUF	CAROLINE	MAREU
NEAU	JUSTINE	MAREU
SIAUDEAU	INES	MORTA
SIAUDEAU	IIVES	FIORIA

JAUNET	PAUL	MORTA
AGENEAU	SIMON	MORTA
GUISET	PIERRE	MORTA
CHAILLOU	ANTHONY	MORTA
BRICAUD	KARLINE	MORTA
MANDIN	NATHAN	MORTA
MORIN	NOEL	MORTA
GASTINEAU	MARIE	MORTA
DELANOUE	JUSTINE	MOTHE
HARDOUIN	FANNY	MOTHE
GIRAUDEAU	MATHIEU	MOTHE
RAVON	MARIE	MOTHE
FORTIN	MAEVA	MOUCH
MEDARD	SOPHIE	MOUCH
SOUCHET	FLAVIE	MOUCH
VOILLET	LOIC	MOUIL
GREGOIRE	MARINA	MOUIL
RUCHAUD	ADRIEN	MOUIL
GIRAUD	ELEA	MOUIL
	MAEVA	MOUIL
GIRAUD	AURELIEN	MOUIL
CHAUVET		MOUTI
BEAUDOUIN	ELOISE	MOUTI
RAVON	MAELYS	MOUTI
JARRION	BASTIEN	MOUTI
TESSON	FLORENCE	
COIRIER	CEDRIC	MOUTI
DONDEZ	JULIEN	MOUTI
ARRIVE	AXELLE	MTEGU
GUEYE MARY BOUDIER	NICOLAS	MTEGU
LAFRANCE	NATHANAEL	MTEGU
BOLTEAU	STACY	MTEGU
VEYSSIERE	ROBIN	MTEGU
BARBOTIN	DAVID	MTEGU
SOULARD	VINCENT	MTEGU
LEAU	HELOISE	MTEGU
COMTE	CECILE	MTEGU
METAY	NATHAN	NALLI
LELANDAIS	ANAIS	NALLI
BAUDRY	REMI	NALLI
DURAND	JEAN-LOUIS	NALLI
HEGER	MATTHIEU	NIEUL
BUREAU	NICOLAS	NOIRM
GUIERMET	MARYSE	NOIRM
MEZZASALMA	OLIVIER	NOIRM
AUBRET	EMERIC	POIRE
CALVEZ	EVA	POIRE
GADAIS	VALENTIN	POUZA
BOURASSEAU	JULIEN	POUZA
PLAUD	MARIE	POUZA
BABIN	ALICE	POUZA
ROGMANN	JUSTINE	POUZA
AUBINEAU	VALENTIN	POUZA
SALVA	ANTHONY	POUZA

BOIDRON	CHRISTOPHE	POUZA
AUBINEAU	MATHIEU	POUZA
AVINO	ERIC	POUZA
LEBOEUF	THOMAS	ROCHV
MICHINEAU	GAETAN	ROCHV
BARTEAU	GUILLAUME	ROCHV
ROBILLARD	AUDE	ROCHV
BERTAUD	ALEXIS	ROCHV
DE LACOUR	TESS	ROCHV
BLINEAU	NICOLAS	ROCHV
TIFFOIN	MANON	SCC
COUTURIER	PHILIPPE	SCECI
PELLERIN	DAVID	SCECI
EL YAAGOUBI	JULIE	SCECI
DUBOIS-GABORIAU	ORLANE	SCECI
CHIRON	ARMELLE	SCECI
PICAULT	MAILYSSE	SCECI
MENARD	YVAN	SCECI
HOARAU	ELODY	SCECI
DELAFOY	FABIEN	SDENI
RICO	RAFAEL	SDENI
FIEVEZ	CLAUDE	SDSA
CARTERON	PHILIPPE	SETIE
	LUDOVIC	SFLOR
CHERRIER	ANGELE	SFLOR
LORRE	•	SFLOR
BEUSCART	ROBIN	
HABASQUE	SANDRINE	SFLOR
PIPET	MELINA	SFLOR
BARDON	KEVIN	SFLOR
LORRE	ARTHUR	SFLOR
PASQUEREAU	JENNIFER	SFLOR
WOETS	PATRICK	SFLOR
ALEXANDRE	KEVIN	SFULG
GABORIAU	LOUISE	SFULG
DEBIEN	ELIE	SFULG
MEIGNAN	SEBASTIEN	SFULG
LIMOUSIN	OLIVIER	SFULG
CHARPENTIER	QUENTIN	SFULG
VINET	COLINE	SFULG
FONTENY	ERWAN	SFULG
MARCE	MADISSON	SHERM
MARCE	MALLAURY	SHERM
DUBOIS	MICKAEL	SHERM
GUINET	NATHANAEL	SHERM
TENAILLEAU	ALEXANDRE	SHERM
BODARD	MELODIE	SJEAN
ARTUS	LILOU	SJEAN
BEAUFOUR	ANTOINE	SJEAN
BAUDET	JEAN-PIERRE	SJEAN
BUNOUST	GWENAEL	SJEAN
SCHWICKERT	MARIE	SJEAN
BOUTIN	THOMAS	SJEAN
LESCOP	KILLIAN	SJEAN
		4

CAHEREC	VALENTIN	SLAUR
BERTHO-BOISHUE	JULES	SLAUR
MANCEAU	ALICE	SLAUR
MORISSET	MATHIS	SLAUR
MORISSET	SULLYVAN	SLAUR
RICHARD	PAUL	SLAUR
BERTHO-BOISHUE	NAOMI	SLAUR
BROUSSEAU	MATHYS	SLAUR
BRUNELLIERE	PIERRE	SLAUR
GUILBAUD	SOLENE	SLAUR
BARBEAU	LAETITIA	SLAUR
MENGUY	STELLA	SLAUR
PICARD	LILIAN	SMART
GAUDIN	ANAIS	SMICH
GIRARD DEPROLET	CHRISTOPHE	SMICH
		SOPE
COUTANT	JEROME FRANCOIS	SPHIL
LEGER		SPHIL
LEROUX	TEDDY	SPHIL
FORESTIER	HUGO	SPHIL
GABORIAU	MARINE	
CHALAND	PIERRE	SPHIL
DARIELLE	RONAN	SPHIL
DEBERNARD	AXELLE	SPIER
ARNAUD	CAMILLE	SPIER
GUILLOTEAU	THEO	STGIL
BRENON	CHARLIE	\$TGIL
BUREAU	RAPHAEL	STGIL
MOREL	ESTEVAN	STGIL
CHARRIER	ELISA	STGIL
MASQUELIER	KILLIAN	STGIL
DUBREUIL	THEO	STGIL
NEMIROVSKY	JULIE	STGIL
CHOMIK	TONY	STGIL
GUILLET	ALLAN	STGIL
HUBEAU	CHARLES-HENRI	STGIL
CORNEVIN	ORLANE	TALMO
HERBERT	FLORIANE	TALMO
LAUTREDOU	ROZENN	TALMO
DUMANGE	MATHEO	TALMO
VILLATEL	ANTOINE	TALMO
GASNIER	JEROME	TALMO
RENAUDINEAU	JONATHAN	TIFFA
FERRE	LOIS	TRANC
BOUTIN	BRICE	TRANC
CARRE	GWENDOLINE	TRANC
ROBELIN	CAMILLE	TRANC
CAS	ALBAN	VERRI
FONTENEAU	SIMON	VERRI
POIRIER	AUDREY	VERRI
LARTAUD	DAMIEN	VIX
LECOURTILLER	PIERRE	VIX
PUAUD	ROMAIN	VIX
KRAMPE	NILS	VIX
TOTAL III E		

MALNUIT	THIBAULT	VIX
VIGNAUD	JULIE	VIX
CHARPENTIER	CHLOE	VOUVA
BOUERY	LOUIS	VOUVA
BOUSSAU	FLORIAN	VOUVA
GOUPIL	DAVID	XANTO
MERCERON	ALYSSA	XANTO
GIBEAUD	GAETAN	XANTO
MIEUSSET	THOMAS	XANTO
MARTIN	DAMIEN	XANTO
BARBOT	ALICE	XANTO
BADJI	IBRAHIMA	XANTO
LAURENT	GWENDOLINE	XANTO
JOYEUX	AUDREY	XANTO
PORCHET	MATHIEU	XANTO
FRIOUX	STEPHANE	YEU
DUMONT	QUENTIN	YEU
CHAUVET	LUDIVINE	YEU

PRÉFET DE LA VENDÉE Liberté Égalité Fraternité

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Bureau de la réglementation et de l'ingénierie territoriale

Arrêté N° 77/SPS/22

portant autorisation de surveillance
et de gardiennage à partir de la voie publique
à l'occasion de la course à la voile « Sardhina Cup 2022 »
à Saint Gilles Croix de Vie

Le préfet de la Vendée, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1;

Vu le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Johann MOUGENOT en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 22 novembre 2021 portant délégation générale de signature à Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu la demande présentée le vendredi 13 mai 2022 par M. Franck BERNARD, gérant de la société ACTILIUM SÉCURITÉ, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, tendant à obtenir, pour le compte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la course à la voile « Sardhina Cup 2022 » du jeudi 02 juin au lundi 06 juin et du vendredi 17 juin au lundi 20 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Saint Gilles Croix de Vie reçu le 19 mai 2022;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne reçu le 17 mai 2022 ;

Arrête

Article 1: la société dénommée « ACTILIUM SÉCURITÉ » (n° d'agrément AUT-085-2118-03-21-20190362172), sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, représentée par M. Franck BERNARD, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique à l'occasion de la course à la voile « Sardhina Cup 2022 »,

Week-end DÉPART

Nuits du jeudi 2 juin au dimanche 5 juin 2022 (4 nuits)

De 20h00 à 08h00

1 agent de sécurité

Journées du jeudi 2 juin au lundi 6 juin 2022 (5 jours)

De 14h00 à 20h00

Journée du 2 juin 2022

2 agents de sécurité

De 08h00 à 20h00

Journées du 2 au 5 juin 2022

2 agents de sécurité

De 08h00 à 14h30

Journée du 6 juin 2022

2 agents de sécurité

Soirée du samedi 4 juin 2022

De 20h00 à 02h00

1 agent de sécurité

Week-end ARRIVÉE

Nuits du vendredi 17 juin au dimanche 19 juin 2022 (3 nuits)

De 20h00 à 08h00

1 agent de sécurité

Journées du vendredi 17 juin au dimanche 19 juin 2022 (3 jours)

De 08h00 à 20h00

2 agents de sécurité

Lieux

PORT A LA VIE – Ponton n°8 dit ponton course à Saint Gilles Croix de Vie VILLAGE – QUAI DES GRENIERS – sur les bords de la vie à Saint Gilles Croix de Vie

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ » figurant dans le tableau ci-dessous :

Prénom - Nom N° de carte professionne		
M. BONI Antonio	N° 085-2025-12-09-20200218757	
M. FEUGUEUR Damien	N° 085-2024-11-06-20190707966	
M. GIRARD Rémy	N° 085-2026-11-18-20210789047	
Mme GROLLEAU Christelle	N° 085-2024-10-24-20190700542	
M. JOUBERT Yohann	N° 085-2024-05-15-20190377854	
M. MEGNIN Stéphane	N° 037-2022-08-03-20170616143	
Mme MOSER Aurélie	N° 085-2026-11-23-20210367243	
Mme PINOUT CLémence	N° 085-2023-06-04-20180314566	

Article 3 : les agents de surveillance visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou
 CS 90400 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques cabinet bureau des polices administratives Place Beauvau 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Ile Gloriette BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse htpps://www.telerecours.fr

Article 6:

- M.le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
- M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse http://www.vendee.gouv.fr).

Fait aux Sables d'Olonne le 1er juin 2022

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,

Johann MOUGENOT

PRÉFET DE LA VENDÉE Liberté Égalité Fraternité

Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

Arrêté n° 22/SPF/09 portant autorisation de surveillance sur la voie publique

Le préfet de la Vendée, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L. 613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 20 octobre 2021 portant nomination de Madame Nicole CHABANNIER, en qualité de sous-préfète de Fontenay-le-Comte;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-661 du 8 décembre 2021 portant délégation générale de signature à Madame Nicole CHABANNIER, sous-préfète de Fontenay-Le-Comte;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-085-2113-04-02-20140379076 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, installée 60 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche sur Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ (agrément dirigeant : AGD-085-2024-06-18-20190209059), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu la demande reçue le 31 mai 2022 par la société « Ouest Sécurité », tendant à obtenir pour le compte de la mairie de Fontenay-le-Comte, une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre de « La Biennale 2022 » sur la commune de Fontenay-le-Comte du 4 au 6 juin 2022 ;

Considérant l'opportunité de faire assurer la surveillance susvisée ;

Arrête

<u>Article 1</u>: La société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, installée 60 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche sur Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ, est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre de « La Biennale 2022 » sur la commune de Fontenay-le-Comte du 4 au 6 juin 2022,

nuit du 4 au 5 juin 2022:

- 8 agents de sécurité de 19 h 00 à 02 h 00

16, quai Victor Hugo CS 70009 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX Tél . 02-72-78-50-26 sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

nuit du 5 au 6 juin 2022 :

- 3 agents de sécurité de 13 h 00 à 20 h 00
- -1 agent de sécurité de 13 h 00 à 22 h 00
- 17 agents de sécurité de 13 h 00 à 01 h 00
- 1 agent de sécurité de 13 h 00 à 03 h 00
- 3 agents de sécurité de 20 h 00 à 03 h 00
- 1 agent de sécurité de 22 h 00 à 03 h 00

Périmètre d'intervention des agents :

- Place de Verdun
- Boulevard Hoche
- Avenue de la Gare
- Boulevard Dugesclin
- Rue des Jacobins
- Rue de la Grue
- Rue du Docteur Audé
- Pont des Sardines
- Rue Tiraqueau
- Rue Rabelais
- Quai Victor Hugo / Puits St Martin
- Quai Poey d'Avant / Boulevard du Chail
- Boulevard du Chail / Rue Kléber
- Rue Kléber

Article 2 : Les agents de sécurité, amenés à effectuer cette surveillance, sont :

- Axel ARNAUD (n° carte professionnelle 085-2025-07-21-20200730531),
- Sabrina BARBEREAU (nº carte professionnelle 085-2025-11-23-20200681238).
- Yohann BARBEREAU (n° carte professionnelle 085-2025-02-13-20200024742),
- Guillaume BAUDE (n° carte professionnelle 079-2024-07-18-20190669085),
- Jérôme BLAISE (n° carte professionnelle 085-2024-10-22-20190579443),
- Alexandre BONARD (n° carte professionnelle 037-2025-01-28-20200693397),
- Olivier BONNET (n° carte professionnelle 085-2025-02-06-20200122620),
- Julien CLERGET (n° carte professionnelle 049-2026-06-08-20210778223),
- Teddy DETREZ (n° carte professionnelle 085-2027-03-16-20220808809),
- Valentin DORP (n° carte professionnelle 085-2027-02-17-20220796181),
- Elodie DUGAST (n° carte professionnelle 085-2025-08-05-20200024776),
- Gbati FIKOU (n° carte professionnelle 085-2023-08-06-20180647666),
- Vincent FREMONT (n° carte professionnelle 002-2025-06-18-20200722297),
- Alyssa JOFFRE (n° carte professionnelle 085-2026-09-28-20210547725),
- Mariana LAGUISERAY (nº carte professionnelle 085-2023-12-19-20180661982),
- Pascal LIECHTY (n° carte professionnelle 085-2025-10-20-20200218143),
- Mathieu MAGNIN (n° carte professionnelle 085-2026-05-28-20210040047),
- Tanguy MARTINEAU (n° carte professionnelle 085-2026-10-01-20210704522),
- Jean-Paul MICHELET (n° carte professionnelle 085-2024-07-31-20190120655),
- Edith PEJAUDIER (n° carte professionnelle 085-2025-09-16-20200041687),
- Sylvain PIRON (n° carte professionnelle 085-2025-01-20-20200119694),
- Mathis POINT (n° carte professionnelle 079-2026-04-13-20210748926),
- Julien PORTEBOEUF (n° carte professionnelle 079-2026-11-30-20210291134),
- Matthieu SCHWARZ (n° carte professionnelle 085-2026-05-25-20210209059),
- Morgan TEXIER (n° carte professionnelle 085-2023-05-03-20180290797).
- Franck TRICOIRE (n° carte professionnelle 085-2024-03-08-20190019038),
- Mouhcine ZOUITINE (n° carte professionnelle 085-2027-02-15-20220801577).

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

<u>Article 4</u>: Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

<u>Article 5</u>: La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

<u>Article 6</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse https://www.telerecours.fr.

<u>Article 7 :</u> La sous-préfète de Fontenay-le-Comte, la Colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Fontenay-le-Comte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « Ouest Sécurité »

Fait à Fontenay-le-Comte, le 31 mai 2022.

Pour le préfet et par délégation, La sous-préfète de Fontenay-le-comte,

Nicole CHABANNIER

PRÉFET DE LA VENDÉE Liberté Égalité Fraternité

Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

Arrêté n° 22/SPF/10 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique

Le préfet de la Vendée, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L. 613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 20 octobre 2021 portant nomination de Madame Nicole CHABANNIER, en qualité de sous-préfète de Fontenay-le-Comte ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-661 du 8 décembre 2021 portant délégation générale de signature à Madame Nicole CHABANNIER, sous-préfète de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-085-2113-04-02-20140379076 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, installée 60 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche sur Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ (agrément dirigeant : AGD-085-2024-06-18-20190209059), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu la demande reçue le 31 mai 2022 par la société « Ouest Sécurité », tendant à obtenir pour le compte du Comité de Biennale de Fontenay, une autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, dans le cadre de « La Biennale 2022 » sur la commune de Fontenay-le-Comte du 3 au 6 juin 2022 ;

Considérant l'opportunité de faire assurer la surveillance susvisée ;

Arrête

<u>Article 1</u>: La société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, installée 60 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche sur Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage sur la voie publique, dans le cadre de « La Biennale 2022 » sur la commune de Fontenay-le-Comte du 3 au 6 juin 2022,

nuit du 3 au 4 juin 2022 :

- 1 agent de sécurité de 21 h 00 à 09 h 00

16, quai Victor Hugo CS 70009 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX Tél . 02-72-78-50-26 sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

nuit du 4 au 5 juin 2022 :

- 2 agents de sécurité de 21 h 00 à 09 h 00

<u>lundi 6 juin 2022</u>:

- 2 agents de sécurité de 02 h 00 à 09 h 00

Lieu d'intervention des agents :

- Place de Verdun

<u>Article 2</u>: Les agents de sécurité, amenés à effectuer cette surveillance, sont :

- Logan ALEXANDRE (n° carte professionnelle 085-2026-02-18-20210713888),
- Laurent CHARBONNEAU (n° carte professionnelle 085-2026-11-05-20210560809),
- David PERUSSE (n° carte professionnelle 085-2025-01-28-20200151513),
- Iram RODRIGUES DE SOUZA (n° carte professionnelle 085-2025-11-20-20200497327),

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

<u>Article 4</u>: Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

<u>Article 5</u>: La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse https://www.telerecours.fr.

Article 7 : La sous-préfète de Fontenay-le-Comte, la Colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Fontenay-le-Comte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « Ouest Sécurité »:

Fait à Fontenay-le-Comte, le 31 mai 2022.

Pour le préfet et par délégation, La sous-préfète de Fontenay-le-Comte,

Nicole CHABANNIER